



APPEL A PROJETS –*Paliss'Art*

Edition 2019

Quartier des Hauts de Saint Aubin

Dans le cadre de la métamorphose du quartier des Hauts de Saint Aubin, la Ville d'Angers travaille à la réalisation d'installations éphémères afin d'occuper de manière positive les espaces en attente d'aménagement. Elle propose aux artistes plasticiens de répondre à un appel à projets pour la **réalisation de trois œuvres** sur des palissades protégeant les chantiers de constructions.

Cet appel à projets répond à trois objectifs principaux :

- Faire participer les habitants à un projet plastique en occupant positivement ces espaces en attente d'aménagement définitif,
- Améliorer le cadre de vie durant des phases de travaux,
- Soutenir la création artistique en rendant l'art contemporain accessible à tous.

Les artistes, graphistes, associations entrant dans le champ des arts visuels peuvent y répondre de manière individuelle ou collective.

Les candidats proposeront une œuvre en lien avec l'environnement urbain : ses spécificités et ses usages.

Les propositions devront intégrer d'une manière ou d'une autre la participation des habitants du quartier. Le mode de participation est laissé à l'appréciation de l'artiste mais pourra s'appuyer sur des structures partenaires du quartier : Maison de quartier, Mairie de quartier... Il est ainsi demandé aux artistes de disposer de qualités relationnelles : avoir envie d'échanger et d'entrer en contact avec les habitants pour réaliser ensemble une œuvre.

Le mode d'expression plastique est laissé à l'appréciation des candidats. Ils peuvent proposer une œuvre qui sera réalisée avec un ou plusieurs médiums (peinture, papier...) et à partir d'une ou plusieurs techniques (rouleaux, graff, pochoir...). Pour d'éventuelles propositions artistiques tridimensionnelles : une attention toute particulière devra être portée par l'artiste à la sécurité des publics ainsi qu'à l'emprise sur la rue (circulation routière, des deux roues et piétonnière).

Toutefois selon les lieux, le mode d'expression peut-être soumis à certaines contraintes du fait de la réutilisation de palissades pour d'autres chantier. Ainsi pour chaque site sera précisé si l'œuvre doit être « réversible » (éléments démontables, biodégradables, collage..) ou si elle peut utiliser des supports pérennes (peinture...).

1/ Trois sites, sur les Hauts de Saint Aubin

Lot 1 : Une palissade située boulevard des Hauts de Saint Aubin

Lot 2 : Une palissade en bois située à Verneau, Jardin en Etoile

Lot 3 : Une palissade située place Fraternité

Voir fiche technique pour chacun des sites (pages 4 à 7), précisant le contexte et les modalités de mise en œuvre des projets.

2/ Conditions financières

Pour chacun des lots : l'artiste choisi ou le collectif d'artistes recevra 1 500 euros d'honoraires. Les frais de production de son œuvre (matériels, transport, hébergement éventuel...), seront pris en charge par la Ville d'Angers à hauteur de 1 500 euros maximum (sur présentation d'un budget prévisionnel détaillé et des pièces justificatives) pour les sites 1 et 3 et par la Maison de quartier des Hauts de Saint Aubin pour le site n2

Le cadre juridique, technique et financier de l'appel à projets sera détaillé dans un **contrat signé entre les artistes retenus et la Ville d'Angers** pour les sites 1 et 3 et avec la Maison de quartier des Hauts de Saint Aubin pour le Site n°3.

3/ Calendrier

- Date limite d'envoi des candidatures : mardi 30 avril 2019
- Désignation des artistes retenus : vendredi 1^{er} juin 2019 au plus tard
- Réalisation/Installation des œuvres : entre le 15 juin et le 15 septembre 2019
- Inauguration : fin septembre 2019
- Tenue des œuvres : un an au minimum (à compter de leur installation).

4/ Critères de sélection

Proposition artistique (60%)

- La qualité artistique et une démarche artistique singulière et affirmée
- La cohérence du projet et la capacité de l'artiste à lui donner sens
- La capacité de l'artiste à ancrer sa proposition dans une démarche *in situ* (prise en compte de l'environnement urbain, de l'interaction entre l'œuvre proposée, le site choisi, les habitants et usagers de la rue)

Faisabilité (40%)

- La faisabilité du projet (technique et financière)
- Le mode de participation des habitants

Chaque artiste peut présenter un dossier pour chacun des sites mais ne pourra être retenu que pour la réalisation d'un projet pour un seul site.

5/ Modalités

Les candidatures sont à adresser par **courriel au format PDF** à

Aurore LEMESLE Assistante du pôle territorial Outre Maine aurore.lemesle@ville.angers.fr

au plus tard le 30 avril 2019

Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :

- Un dossier d'artiste(s) (comprenant un portfolio et un CV détaillé)
- Un numéro Maison des artistes ou Agessa ou un numéro SIRET pour les formes associatives
- Une note d'intention (peut être accompagnée d'une esquisse)
- Une fiche technique détaillée du projet (matériaux et technique(s) envisagés, temps d'intervention, calendrier)
- Un budget prévisionnel détaillé

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Contacts :

Catherine TUDOUX

Chargée de mission « publics et territoires »

Direction Cultures, Patrimoines, Créations // Angers

Hôtel de Ville – 86, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

Tél : 02 41 05 41 51 - Courriel : catherine.tudoux@ville.angers.fr

Et

Yoann HENDRYCKX - Développeur territorial

Pôle territorial Outre Maine - Antenne Hauts de St Aubin/Doutre-St Jacques-Nazareth

Direction du développement des associations et des quartiers // Angers

Relais Mairie des Hauts de St Aubin, 1 rue du Général Lizé 49100 ANGERS

Tél : 02 41 35 10 61 Courriel : yoann.hendryckx@ville.angers.fr

Fiche technique – Lot 1 : Boulevard des Hauts de Saint Aubin

Description :

La palissade est située sur le plateau des Capucins, elle est notamment longée par la ligne de tramway, ce qui la rend très visible. Le site accueille la base de chantiers de différentes constructions et aménagements du quartier.

Les limites de l'espace d'intervention sont indiquées sur la photo aérienne ci-dessous en rouge, soit environ 50 m linéaires. **Le projet comprendra tout ou partie de ce linéaire.**

Pour ce site, l'artiste mettra en œuvre un projet qui restera en place 3 ans minimum.

Photo Plan



Fiche technique – Lot 2 : Jardin en Etoile

Cette palissade se situe dans le secteur Verneau en renouvellement urbain. Elle abrite un chantier de logements collectifs et donne sur un jardin qui sera livré au printemps 2019 : le Jardin en Etoile. Elle se situe également à proximité de différents espaces de jardinage à disposition des habitants du quartier.

Les limites de l'espace d'intervention sont indiquées en rouge sur les photos ci-dessous, soit environ 25 mètres linéaires, composés de 3 segments. **Le projet comprendra tout ou partie de ce linéaire. L'œuvre restera visible au moins un an.**

Pour ce site, le travail de l'artiste s'effectuera en lien avec la Maison de quartier des Hauts de Saint-Aubin : création d'une « déambulation plastique » tout le long de la palissade en faisant participer directement les habitants.

Modalités techniques :

- Pour ce site, un collectif de 2 ou 3 artistes est demandé,
- Présence des artistes pour une 1ère rencontre avec les habitants pour imaginer l'univers qui sera représenté sur la palissade et, en fonction de cet univers, commencer à imaginer les personnages, figures ou objets à représenter.
- 3 jours prévus pour la réalisation, dessin par les artistes et mise en peinture (ou autre support) avec les habitants.
- Tous les habitants sont invités à participer, de la petite enfance à l'adulte. Les personnes ne sont pas obligées de venir à toutes les séances.

Calendrier :

- **Rencontre préalable avec les habitants : sur site le vendredi 28 juin de 17h à 19h,**
- **réalisation de l'œuvre sur la palissade : 3 jours du mardi 9 au jeudi 11 juillet 2019.**

Photo plan



Fiche technique – Lot 3 : Place de la Fraternité

Description :

La palissade est située place Fraternité, en plein cœur du quartier, le site accueille un chantier de construction d'une future surface commerciale alimentaire et de logements.

Photos/plans :

Les limites de l'espace d'intervention sont indiquées sur la photo aérienne ci-dessous, il s'agit du linéaire indiqué en rouge soit 70 mètres linéaires. **Le projet peut investir tout ou partie de ce métrage linéaire.** Pour ce site, il sera privilégié un projet **réversible (facilement démontable)** L'œuvre restera en place au moins 1 an.

